



P 2243

ID

5590

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 11 mars 2022

Objet : Votre pétition 2243 – Stationnement handicapé

Madame,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 11 mars 2022

Objet : Pétition 2243 – Stationnement handicapé

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 2 mars 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION ORDINAIRE 2243

Intitulé de la pétition:

Stationnement handicapé

Texte de la pétition:

Bonjour,

J ai 36 ans et je suis en béquilles et invalide depuis 5 ans. J aimerais faire une requête pour que le stationnement soit gratuit pour les personnes titulaires d une carte de stationnement d invalidité. C est déjà le cas en France par exemple. Quand nous avons la chance de trouver une place devant l endroit à visiter il faut souvent faire bons nombres de pas pour chercher un ticket. Parfois du coup je sais que je ne serais plus apte à traverser je repars. Pour nous chaque pas compte alors que pour le premier pays à offrir les transports en commun je ne pense pas que ces quelques euros manqueront. Merci

Mes salutations distinguées

Hilger Aurelie

Dépôt: le 21.02.2022 à 21:31

Pétitionnaire: Aurélie Hilger